



Juillet 2020 : Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 6 juillet, le conseil municipal a décidé de réaliser des bacs à fleurs en acier pour les installer à la Rue des Bourguignons. Il a adjugé ces travaux à l'atelier de serrurerie Jean WOEFFRAY.
- Lors de sa séance du 6 juillet, le conseil municipal a décidé de réaliser un aménagement paysager sur l'avenue de France, au parking du Cotterg. Il a adjugé ces travaux à l'entreprise SABECO SA.
- Lors de sa séance du 6 juillet, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'éclairage du bâtiment du Collège de la Gare. Il adjugé les travaux à l'entreprise BUEHLER Electricité SA.
- Lors de sa séance du 6 juillet, le conseil municipal a autorisé, à bien-plaire, les commerçants de la rue du Bourg-aux-Favres à organiser la manifestation de "La Nuit des Sorcières" le vendredi 16 octobre 2020, de 10 h.00 à 22 h.00, à la rue du Bourg-aux-Favres.
- Lors de sa séance du 20 juillet et dans le cadre de la construction de la caserne des pompiers commune avec Collombey-Muraz, le conseil municipal a adjugé, en coordination avec la municipalité de Collombey-Muraz, les travaux de fenêtres et portes ainsi que ouvrages métalliques à la société LUYET CONSTRUCTIONS METALLIQUES SA.
- Lors de sa séance du 20 juillet, le conseil municipal a décidé de procéder à la réfection de la place de jeux "Parc du Cinquantoux Gare" et a mandaté l'entreprise Realsport SA à cet effet.
- Lors de sa séance du 20 juillet, le conseil municipal a adjugé le démontage de la ligne L-202553 à la société A. BERGER Sàrl.
- Lors de sa séance du 20 juillet et dans le cadre de la rénovation de la station électrique MT & BT à la place du Comte Vert, le conseil municipal a adjugé le mandat de direction des travaux, le montage des composants de la station et de la fourniture du petit matériel spécifique à la société SEIC-Télédis SA ; la fourniture de deux transformateurs à la société RAUSCHER STOECKLIN et la fourniture des cellules moyenne tension à la société Siemens.
- Lors de sa séance du 20 juillet et dans le cadre de la rénovation de la station électrique MT & BT, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de remplacement des liaisons cuivre 65 kV du poste électrique des Bans. Il a adjugé ces travaux à la société ARNOLD AG.
- Lors de sa séance du 20 juillet, le conseil municipal a décidé de procéder à la modification de la zone de parc dans le secteur "Closillon" notamment par l'installation d'un horodateur pour les 12 places aux abords de la parcelle N° 3985.
- Lors de sa séance du 20 juillet, le conseil municipal a décidé de prolonger les contrats avec la maison Ricoh pour les 6 photocopieurs installés au Cycle d'orientation soit jusqu'au 31 décembre 2023.

- Lors de sa séance du 20 juillet, dans le cadre des dérogations à l'ouverture des magasins, le conseil municipal a confirmé le vendredi comme jour d'ouverture prolongée hebdomadaire jusqu'à 21 h.00, durant l'année 2021. Il a autorisé l'ouverture prolongée des magasins, pour les nocturnes de fin d'année :
 - le vendredi 18 décembre 2020 jusqu'à 22 h.00;
 - le lundi 21 décembre 2020 jusqu'à 22 h.00;
 - le mercredi 23 décembre 2020 jusqu'à 22 h.00;Il a également octroyé l'autorisation d'ouvrir les magasins :
 - le mardi 8 décembre 2020 de 09 h.00 à 18 h.00 (Immaculée Conception);
 - le dimanche 20 décembre 2020 de 09 h.00 à 18 h.00, ce deuxième dimanche étant lié au Marché de Noël, en vertu de l'art. 6, al. 2 et 3, LOM.

- Lors de sa séance du 20 juillet, le conseil municipal a proclamé élu conseiller général M. Alain BERNER en remplacement de M. Alexandre AVIOLAT, démissionnaire, en précisant que la nouvelle nomination était effective immédiatement et qu'elle était valable pour la fin de la période administrative 2016-2020.

Etabli et publié le 18 août 2020